

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 24 FÉVRIER 2022

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 18 Février 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 30

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DERUELLE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, CARTA, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, NOTARIANNI-RATAJSKI, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN.

Ont donné pouvoir : Madame THOMAS (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*).

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur VANDENDOOREN.

## DELIBERATION N° 2 : BUDGET PRINCIPAL. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - EXERCICE 2022.

### EXPOSE DU RAPPORTEUR

Madame le Maire introduit la délibération n° 2 relative à la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022. Elle précise que ce rapport a été exposé en commission de finances, le 15 février dernier.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur SCHABAILLIE, Directeur Général des Services pour présenter le rapport.

■ **Monsieur SCHABAILLIE** introduit tout d'abord son propos en signifiant que la présentation du rapport se découlera en trois temps, une partie I sur le fonctionnement, une deuxième partie sur l'effort d'investissement à venir et passé et enfin une troisième partie relative à la stratégie d'endettement de la ville. En préambule, Monsieur le Directeur Général des Services précise que la ville a dégagé un excédent net anticipé de 6 050 886,13 €. Concernant la section de fonctionnement, il évoque les évolutions notables, telles que la baisse des dépenses réelles de 4.3%, ou encore la baisse de la masse salariale de 5.7% qui s'explique par des départs en retraite, des mutations et une baisse du recours aux contractuels et contrats aidés qui ont généré une baisse des charges sociales.

**Madame le Maire prend la parole.**

■ **Madame le Maire** explique qu'il n'y a pas eu de diminution drastique concernant la masse salariale et que la baisse des charges de personnel n'est pas de la volonté de la municipalité. Des remplacements sont en cours. Par ailleurs, Madame le Maire annonce qu'elle souhaite agir sur la question du pouvoir d'achat des agents de la ville, impacté par l'augmentation du prix des fluides, de l'essence... A ce titre, elle propose au Conseil, au vu de la capacité financière de la ville, d'anticiper les obligations législatives qui disposent de l'obligation à l'employeur de participer, à un certain niveau, à la protection sociale complémentaire via une participation à la prise en charge de la mutuelle et de la prévoyance des agents dès 2025, en réalisant cette mesure dès 2022 à Denain.

Cela conduirait à un coût annuel de 274 € par agent, soit un coût annuel global de 90 000 € pour la collectivité.

En outre, Madame le Maire évoque le Complément Indemnitaire Annuel des agents en proposant une refonte de celui-ci afin qu'un plus grand nombre d'agents en bénéficie. A ce titre, elle propose la mise en place de « tickets » de 150 € cumulables 10 fois, qui seraient octroyés en fonction de critères basés sur l'engagement collectif et individuel de l'agent. Madame le Maire précise que le coût du CIA passerait donc de 15 000 € par an à 22 500 € soit une augmentation de 25 %. Madame le Maire termine enfin son propos en ajoutant que cette prime sera cumulable avec les autres primes existantes.

***Monsieur le Directeur Général des services reprend sa présentation.***

■ **Monsieur SCHABAILLIE** reprend son propos concernant les recettes de la ville, en mentionnant notamment les ventes immobilières s'estimant à plus d'1 million d'euros et les recettes émanant des dotations et subventions. Celles-ci sont en accroissement sous l'effet de la péréquation verticale et du Pacte de Solidarité Communautaire sur lequel s'était prononcé le Conseil Municipal en juillet dernier. Tout cela permettant à la ville de dégager un autofinancement supérieur à celui de villes de même strate. Monsieur SCHABAILLIE évoque ensuite les évolutions législatives, en mentionnant l'évolution en faveur de la ville de la dotation de solidarité urbaine, et d'une augmentation de l'enveloppe que nous donne l'Etat dans le cadre des appels à projet de la commune. Concernant les coûts prévisionnels, Monsieur le Directeur Général des Services mentionne une hausse des charges du personnel à venir suite aux recrutements en cours, et une hausse des fluides, et de la consommation énergétique. Monsieur SCHABAILLIE énonce ensuite les divers efforts d'investissements de la ville, se recentrant autour de quelques projets structurants (*rénovation du stade Bayard, investissement dans la voirie, l'éclairage public ou encore dans nos écoles avec la rénovation de l'école Berthelot...*). Enfin, il traduit les 3 grandes phases d'investissements pour 2022 à 2029 se découpant ainsi : première phase, les grands projets en cours. Deuxième phase, le NPNRU. Troisième phase, déblocage de nouveaux investissements possibles. Enfin, Monsieur le Directeur termine sa présentation sur la dernière partie, l'endettement, en évoquant la faiblesse du ratio de solvabilité par rapport aux seuils d'alerte (*2,06 années à DENAIN contre 10 à 12 ans en seuil d'alerte*). L'encours de la dette par habitant est de 783 € faisant de la ville, une ville peu endettée. Pour conclure, dans une optique de retour à la normale, tout en faisant attention aux évolutions à venir sur les ménages, la stratégie pour 2022 est une maîtrise de l'épargne de gestion et des emprunts de la ville, afin de dégager de l'épargne pour maintenir la capacité d'autofinancement.

***Madame DANDOIS demande la parole.***

■ **Madame DANDOIS** : Madame DANDOIS remarque tout d'abord que les principales économies du poste rémunération ont été utilisées pour la gestion de la crise sanitaire. Elle se questionne ensuite sur la révision du poste 65, notamment sur le niveau de charge des attributions en faveur des associations pour rappeler que les subventions d'associations ont souffert de la crise sanitaire avec la perte des recettes événementielles. Au titre des marges de manœuvre de la ville, Madame DANDOIS s'interroge sur les autres leviers financiers possibles, tels que la baisse des indemnités des élus du Conseil Municipal. Sur les recettes, l'élue précise qu'au vu des recettes de fonctionnement à la hausse de 9.4% par rapport à 2020, celles-ci sont toutefois marquées par le faible engagement de l'Etat et la faible capacité d'auto financement entraînant un abandon du patrimoine de la commune pour équilibrer les finances de la collectivité. Elle évoque à ce titre la cession du parking carrefour pour 1 million d'euros et la vente de l'immeuble le SIAD pour 313 000 €. Madame DANDOIS interroge enfin Madame le Maire sur deux points : tout d'abord sur la possibilité pour la ville, en soutien aux citoyens, de faire un geste financier pour les administrés et plus particulièrement la population qui travaille.

Dans un second temps, Madame DANDOIS, au vu des nombreux projets coûteux en développement sur la ville, demande à Madame le Maire sa vision en matière de génie civil et financement.

■ **Madame le Maire** explique tout d'abord, concernant les associations, que les subventions ont été régulées en fonction de l'activité. En outre, elle précise qu'au vu des assemblées générales, les bilans des associations denaisiennes sont plus que positifs, affichant quasiment tout au moins plus d'une année de subvention d'avance. Sur la vente de patrimoine, Madame le Maire déclare que le parking carrefour a été vendu à Carrefour qui l'utilisait déjà comme tel, en contrepartie la ville a gagné 1 million d'euros et les Denaisiens continueront de profiter d'un parking gratuit qui devrait être prochainement rénové. Concernant l'aide aux usagers, Madame le Maire précise que la ville a déjà mis en place plusieurs canaux d'aides tels que le chèque sport culture, le repas tous les midis à 1€, le petit déjeuner gratuit dans les écoles, les chèques aux aînés, la navette bleue... Madame le Maire explique que les services publics n'ont pas pâti de la conjoncture, mais qu'il y a eu une évolution constante durant les années de mandat. Madame le Maire demande des précisions sur la seconde question.

■ **Madame DANDOIS** explique qu'elle se demande, dans le cadre de la politique des travaux de la ville, comment se présente le financement des divers projets.

■ **Madame le Maire** expose que le projet cœur de ville est un projet financé, qui se superpose au périmètre ANRU II. La prise en charge des coûts en matière de génie civil est ainsi intégrée dans la maquette financière de l'ANRU II et fait l'objet de subventions. A titre d'exemple, Madame le Maire cite dans le cadre de l'action cœur de ville le subventionnement du Villars Express, navette de centre-ville.

*Monsieur HOCHART demande la parole.*

■ **Monsieur HOCHART** se questionne sur le poids du coût du centre de vaccination, soit 555 000 € compte tenu de la faible subvention de 42 000 € de l'ARS. En second temps, il interroge Madame le Maire sur les actions mises en œuvre concernant les priorités suivantes : sécurité, propreté et attractivité en considérant que celles-ci ne sont pas remplies.

■ **Madame le Maire** énonce tout d'abord que le coût est supporté par la ville afin de permettre aux Denaisiens d'avoir un centre de vaccination à proximité. Elle précise que la subvention correspond à ce que la ville demande, mais ce n'est pas forcément ce qu'elle aura. Concernant les trois priorités avancées par l'élu, Madame le Maire explique que ce n'est pas parce qu'on en parle pas qu'il n'y a pas de réalisations et cite diverses actions mises en œuvre telles que la création de la police municipale, la mise en place des caméras de surveillance, le centre de surveillance urbain...

*Monsieur TONNEAU demande la parole.*

■ **Monsieur TONNEAU** évoque tout d'abord sa perception du document budgétaire en s'interrogeant sur l'augmentation des impôts pour la ville qu'il perçoit sur la ligne « impôts et taxes » dans le tableau d'évolution des recettes et en second point sur la mise en place de la TEOM alors que la ville a une bonne capacité d'auto financement.

■ **Madame le Maire** explique au Conseiller Municipal qu'il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts, mais tout simplement une augmentation des produits de l'imposition ou des compensations des exonérations d'imposition. Sur le net excédent, Madame le Maire signifie que la ville entre dans la phase opérationnelle de l'ANRU, et qu'à ce titre, il faut engager avant fin 2024, 145 millions de travaux à Denain. Il faut, de fait, dans l'attente des subventions, pouvoir disposer de la trésorerie nécessaire pour sortir de son budget les sommes équivalentes aux travaux, avant que ne soient versées les subventions. Entre la réalisation des investissements et le versement des subventions, il se passe du temps. Seul l'existence d'un fonds de roulement conséquent peut faire la jonction.

*Monsieur FEDDAL demande la parole.*

■ **Monsieur FEDDAL** reformule l'intervention de Monsieur TONNEAU en corrélant la question du produit fiscal et l'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il exprime ensuite son ressenti sur l'abandon du patrimoine, en actant qu'il aurait préféré la mise en place d'une location longue durée. Il s'interroge ensuite sur les départs d'agents de décembre 2020 à décembre 2021 qu'il attribue aux pratiques managériales. Il précise que cela entraîne une grande difficulté de recrutement.

■ **Madame le Maire** : Madame le Maire explique au Conseiller Municipal qu'il fait une confusion concernant les départs entre les postes ouverts, qui figurent dans le rapport d'orientations budgétaires et les postes pourvus.

*Monsieur ANDRZEJCZAK demande la parole.*

■ **Monsieur ANDRZEJCZAK** salue la proposition de Madame le Maire relative aux engagements pour le personnel et précise que la bonne gestion de la ville permet à la fois pour la ville de minimiser les coûts sur les projets, de faire ce geste pour le personnel et d'entamer une première étape qui pourra conduire à d'autres évolutions futures.

*Monsieur SANCHEZ demande la parole.*

■ **Monsieur SANCHEZ** se réjouit de la bonne gestion financière de la ville, et notamment du faible montant de la dette au vu des éléments du dossier.

*Monsieur AMOURI demande la parole.*

■ **Monsieur AMOURI** précise à Monsieur HOCHART, en écho à ses propos sur l'attractivité, que la bonne gestion financière de la commune conduit à dégager de l'auto-financement qui permettra à la ville d'investir sans s'endetter et de conduire donc à l'attractivité. Il interroge enfin ce dernier sur ses propositions d'actions en matière de sécurité, propreté et attractivité.

■ **Madame le Maire** précise qu'il ne faut pas oublier l'avenir, et que la bonne gestion conduit au développement sans faire peser une dette importante sur la jeune génération.

*Madame le Maire donne la parole à Monsieur HOCHART.*

■ **Monsieur HOCHART** énonce tout d'abord que l'excédent était déjà présent l'an dernier et qu'il aurait pu être déjà investi. Il précise enfin que ses propositions sont déjà faites en commission.

**Monsieur FEDDAL demande la parole.**

■ **Monsieur FEDDAL** : cite quelques exemples de propositions pouvant être mises en place, telles que la mise en œuvre d'une politique à destination de la jeunesse. Il s'interroge à ce titre sur la gestion des LALP et notamment sur le fait d'avoir « *évincé de manière déguisée* » un agent, ce qui selon lui, conduirait à avoir un taux d'encadrement insuffisant.

**Monsieur BRAILLY demande la parole.**

■ **Monsieur BRAILLY** se questionne sur la potentielle mise en place au sein de la commune du forfait télétravail pour compenser la hausse d'énergie subie par les foyers.

■ **Madame le Maire** répond que cela fait partie des questions qui peuvent se poser, qu'il faut réfléchir de façon globale en prenant en compte toutes les options possibles, tout en faisant attention à tenir le budget pour que tout puisse s'exécuter. Madame le Maire souligne que les personnes qui ne télé-travaillaient pas et qui se déplaçaient pour rejoindre leur lieu de travail supportaient, quant à elles, les frais de carburant.

*Pas d'autres interventions.*

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DONNE ACTE** de l'organisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires 2022 pour le Budget Général.
- **CERTIFIE** avoir reçu les informations nécessaires à l'élaboration du Budget Primitif 2022.

Suivent les signatures,

Pour Extrait Conforme,

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le... **10 MARS 2022**  
et de la publication le... **10 MARS 2022**

Le Maire,  
  
A.L. DUBOUR-TONINI.

